

 Évaluation menée sur le terrain

 Évaluation menée auprès des informateurs clés par téléphone 

L'objectif de l'outil de suivi des urgences est de rassembler des informations sur les mouvements significatifs et soudains de populations. Ce tableau de bord présente des informations sur des mouvements de personnes de la localité de **Ziler**, arrondissement de **Koza** (département du Mayo-Tsanaga) vers les localités de Koza-centre survenu le 5 au 6 septembre 2022 dans l'arrondissement de KOZA.

 **40 ménages déplacés (estimations)**  
**210 individus déplacés (estimations)**

**01** Mouvement  **Attaques de Groupes Armés Non Étatiques**

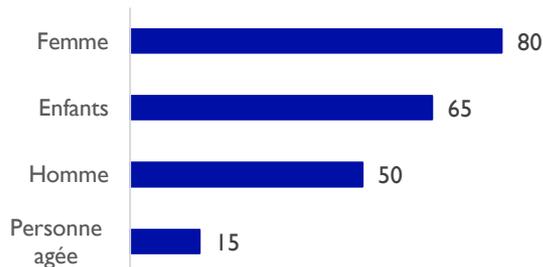
### RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 2022, la localité de **Ziler** dans l'arrondissement de **Koza** (département du Mayo-Tsanaga) a connu l'incursion des groupes armés non étatiques (GANE). Le bilan fait état des biens matériels, des bétails et des vivres emportés. Suite à cet incursion, **40 ménages** (210 individus) se sont déplacés pour trouver refuges à Koza-centre où ils passent la nuit dans l'enceinte du Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJEA), Centre d'Education et d'Action Communautaire (CEAC) d'autres en famille d'accueil dans l'arrondissement de Koza, où ils font les mouvements pendulaires entre le lieu d'accueil et le lieu de départ. En effet, entre 7h et 15h ces ménages sont dans les localités de **Ziler**, **Gagued Were**, et **Wourambaya** pour les activités champêtre et entre 16h et 6h du matin ils sont dans les d'accueils pour passer la nuit.

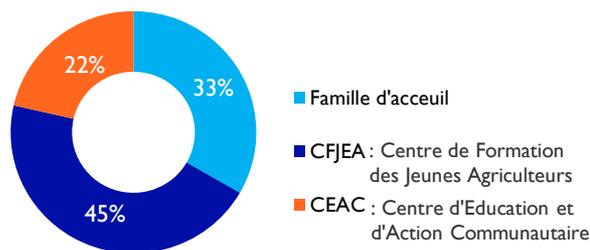
### DÉTAILS DES MOUVEMENTS

*Les données fournies dans ce tableau, sont des estimations seule une évaluation rapide peut permettre d'avoir des chiffres exactes de la population*

#### Répartition du nombre d'individus par catégorie



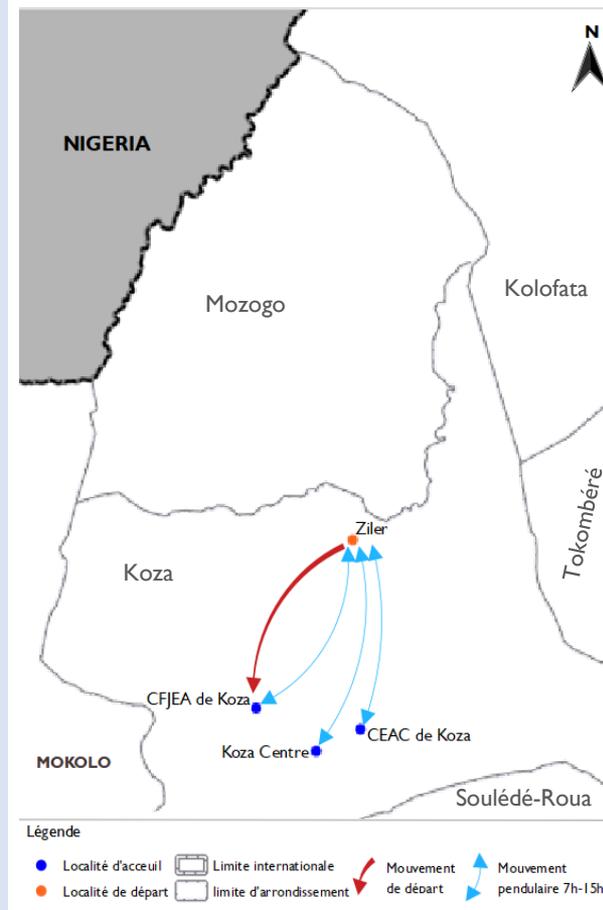
#### Répartition du type de logement des IDPs



### BESOINS PRIORITAIRES DES PERSONNES DÉPLACÉES



### CARTE DE LOCALISATION



*Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.*